

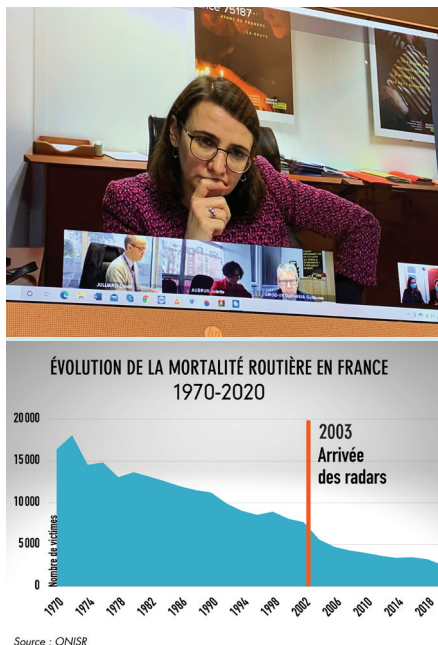
# DÉFENSE CONDUCTEURS

STOP À LA RÉPRESSION ABSURDE, OUI À LA CONDUITE RESPONSABLE

MARS 2021 #31

## « Pas uniquement focalisée sur la vitesse » LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE NOUS ENFUME

Exprimer le ras-le-bol de nos sympathisants en matière de politique anti-vitesse et de répression systématique, c'était notre objectif lors de notre entretien avec la nouvelle Déléguée interministérielle à la Sécurité routière. Mais Marie Gautier-Melleray s'accroche au 80 km/h et refuse d'assouplir le contrôle automatisé. Pire, une base de données va permettre de redéployer les radars là « où les vitesses pratiquées et le trafic sont les plus élevés » !



NON, L'ARRIVÉE DES RADARS EN 2003 N'A PAS ACCÉLÉRÉ LA COURBE DESCENDANTE DE LA MORTALITÉ SUR LES ROUTES

**B**ien sûr que nos points de discordance allaient être nombreux. Mais nous tenions à établir le dialogue avec Marie Gautier-Melleray, nommée Déléguée interministérielle à la Sécurité routière mi-2020. Sans grand espoir de la voir dévier de la posture psychorigide de son prédécesseur, Emmanuel Barbe... Avec raison, puisque cette docteure en droit public nous a par exemple confirmé ne pas vouloir renoncer à la mesure de 80 km/h, à laquelle plus d'une trentaine de départements a pourtant renoncé partiellement ou intégralement (lire page 3). Sa position est « celle de l'administration dans une démocratie, très respectueuse de la représentation nationale. La loi d'orientation des mobilités (LOM) a voté un texte qui est l'état du droit, nous l'appliquons sans état d'âme. » Traduisez : on ne change rien.

### MAUVAISE FOI ET CYNISME

Sur le contrôle automatisé de la vitesse et l'immense parc de radars (4700 à fin 2021 !), Marie Gautier-Melleray justifie : « À partir de 2003, l'introduction des radars a eu une incidence forte sur l'accidentalité routière. » Pourtant, cet argument est parfaitement réfutable : la courbe ci-contre démontre sans ambiguïté que l'arrivée des radars n'a eu aucun effet « accélérateur » sur la baisse de la

mortalité. Mais la Déléguée interministérielle est restée inflexible, tout en prétendant ne pas être « focalisée sur la vitesse » ! Certes, Marie Gautier-Melleray souhaite davantage de contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants et veut lutter contre le téléphone au volant. Mais n'attendez aucune initiative visant à améliorer la formation à la conduite (apprentissage des manœuvres d'évitement ou du freinage d'urgence, entre autres) : trop cher. Pourtant, de l'argent, il y en a eu pour acquérir une base de données, initialement destinée à la construction d'une « base nationale des vitesses limites autorisées » et à servir d'outil d'analyse des accidents. Sauf qu'à la Ligue de Défense des Conducteurs, nous avons appris que l'État va en profiter pour « optimiser » le positionnement de ses radars\*. Pas pour les mettre là où les accidents ont lieu, non, mais là où « les vitesses pratiquées et le trafic sont les plus élevés ». En clair, là où les radars flashent le plus ! Comble du cynisme, ces informations ultra fiables, c'est nous qui les générons, lors de nos déplacements à bord de véhicules connectés ! En recherchant sciemment à maximiser les flashes, l'État nous montre une fois de plus que son objectif, bien éloigné de la « sécurité de tous sur les routes », consiste bien à piéger et taxer les conducteurs ! ■

\* Sur le site [radars-auto.com](http://radars-auto.com).

### 4 700 RADARS À FIN 2021 : TROP C'EST TROP !

Pour faire cesser la répression automatisée par les radars, et revenir à une politique de sécurité routière qui sauve vraiment des vies, nous avons besoin de vous ! Comme déjà près de 70 000 personnes, signez et partagez notre pétition MARRE DES RADARS ! Rendez-vous sur notre site pour agir.



# Lutte contre la dégradation du réseau routier DES ÉLUS SUR NOTRE LONGUEUR D'ONDE

Dans son Projet de loi de finances 2021, l'État a provisionné 187 millions d'euros pour l'achat et l'entretien des radars. L'argent serait mieux utilisé s'il servait à enrayer la dégradation de notre réseau routier ! La Ligue de Défense des Conducteurs a mené le combat dans ce sens et deux amendements ont d'ailleurs été déposés par plus de soixante députés et sénateurs.



LA DÉGRADATION DES ROUTES FRANÇAISES NOUS ALARME DEPUIS LONGTEMPS. DÉPUTÉS ET SÉNATEURS SE SAISISSENT À LEUR TOUR DE CE SUJET

**T**rente-deux députés et autant de sénateurs : c'est le nombre de parlementaires qui sont montés au créneau, lors des débats autour du Projet de loi de finances 2021 de l'automne dernier, pour que le budget affecté aux radars soit dédié à l'entretien des routes. Pour nous qui militons en faveur de cette réorientation des fonds « publics » depuis des années, quelle satisfaction ! Proche de longue date de notre association, le député des Ardennes Pierre Cordier propose, dans son amendement n°11-235, de consacrer l'intégralité des 187 millions d'euros aux routes. « Cela permettra aux collectivités de financer des aménagements des zones accidentogènes et de mieux entretenir le réseau routier secondaire », a-t-il appuyé.

Lorsqu'elle a défendu son propre amendement (n° 11-794 rectifié *quinquies*) en séance publique, la sénatrice des Bouches-du-Rhône Valérie Boyer a quant à elle argumenté en faveur d'une affectation partielle de ce budget au réseau, mentionnant au passage l'étude de notre association, intitulée « *Dégradation des routes en France : il est urgent d'agir* » (voir encadré).

La majorité de l'Assemblée nationale étant acquise au gouvernement, il fallait s'y attendre, les deux amendements ont été rejetés. Mais constater que de plus en plus d'élus rejoignent nos rangs sur le thème de la « sur-répression » par les radars, alors que d'autres sujets de sécurité routière méritent d'être saisis à bras le corps, cela nous conforte dans l'idée qu'il ne faut rien lâcher !

## TOUS VICTIMES DE LA DÉGRADATION DES ROUTES

« Le sous-investissement fut manifeste pendant des décennies », a récemment concédé Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, alors qu'il s'exprimait sur la réhabilitation des routes françaises. C'est ce que nous dénonçons dans notre étude « *Dégradation des routes en France : il est urgent d'agir* ». Publiée début 2020, nous l'avons réactualisée en octobre dernier, afin d'y ajouter des propositions concrètes. En collaboration avec le syndicat professionnel Maintenance des routes de France (MRF), nous avons en effet ébauché de premières pistes pour un financement des travaux à réaliser, afin de revenir à un état des routes en adéquation avec des objectifs de sécurité routière. Parce qu'il est anormal que le facteur infrastructure pèse si lourd sur les statistiques d'accidents mortels, alors que l'Etat investit des millions chaque année dans de nouveaux radars au lieu de réparer les routes ! Une étude à lire d'urgence sur notre site.



## VOUS NOUS ÉCRIVEZ

Voitures-radars privatisées, multiplications des limitations de vitesse, permis à points... La vie des conducteurs peut vite tourner au cauchemar ! Voici un florilège de vos témoignages.

Je roule au régulateur à environ 82-83 km/h sur une route limitée à 80 km/h. Je commence à rejoindre une voiture qui roulait plus doucement que moi. Grande ligne droite avec une bonne visibilité, j'accélère pour la dépasser, tant que la route est libre et limiter mon temps sur la file opposée. Ensuite je me rabats et laisse la voiture ralentir pour que le régulateur se remette en fonctionnement à ma vitesse d'origine. Sauf que le véhicule que je venais de doubler était une voiture radar. Si elle n'avait pas été sur la route, je serais resté à ma vitesse d'origine et n'aurais pas commis d'infraction. Je me suis retrouvé en excès de 8 km/h... M. B.

Le panneau indicateur « Fin de limitation de vitesse » n'a plus de sens dans le code de la route. Au volant, je me suis retrouvé plusieurs fois dans la situation où je ne savais plus ce que je pouvais faire : la vitesse « précédemment autorisée » était-elle 30, 50, 70, 80, 90, 110 ou 130 km/h ? M. R.

Comment vont pouvoir agir demain les forces de l'ordre, quand, à force de politique toute répressive, qui ne tient aucun compte des réalités de la route, nous serons presque tous à rouler sans permis et sans assurance, à cause de lois inadaptées au contexte ? H. L.

# NON AU HARCÈLEMENT DES DÉPARTEMENTS QUI REPASSENT À 90 KM/H

Quel incroyable borborygme que cette mesure du 80 km/h. Après avoir été l'une des étincelles qui ont mis le feu au mouvement des Gilets jaunes en 2018, elle morcelle aujourd'hui la France, avec un tiers des départements qui ont repassé tout ou partie de leur réseau à 90 km/h. En toute légalité, ce qui n'a pas empêché Chantal Perrichon et son association de les attaquer en justice. Face à ces attaques outrancières, la LDC monte au créneau, pour défendre les départements qui repassent à 90 et ne pas plier face aux intimidations !

**L**a résistance au 80 km/h s'organise : plus de 32 500 kilomètres de routes sont repassés à 90 ces derniers mois. Mais les départements qui prennent cette décision font l'objet d'une chasse aux sorcières, initiée par la Ligue contre la violence routière et sa présidente, Chantal Perrichon. Celle-ci a décidé de les attaquer en justice ! Alors qu'ils ne font qu'utiliser, dans la plus stricte légalité, la seule porte de sortie du 80 km/h que nous avons réussi à arracher au gouvernement après deux ans de bataille acharnée... La vaste mobilisation que nous avons organisée, à la fois campagne de soutien et d'incitation à l'intention des présidents de département (près de 40 000 messages envoyés), a permis de rétablir la vérité : bien sûr qu'il est possible de revenir à 90 km/h et cela n'a rien à voir avec les statistiques de sécurité routière. Ainsi que le rappelle Claude Riboulet, président de l'Allier (repassé intégralement à 90), à notre association : « Le Code de la route stipule d'adapter sa vitesse aux conditions de circulation. Le 90 n'est pas la vitesse obligatoire, mais la vitesse plafond. Alors oui, nous remettons les routes à 90, mais nous allons quand même éviter des blessés et des tués ». La décision de l' élu local s'est accompagnée d'une étude de terrain, de mesures d'ajustement de la limitation de vitesse aux endroits potentiellement

dangereux et d'initiatives en matière de prévention routière. Bref, un modèle de prise en compte de tous les aspects de la sécurité routière, où la répression n'apparaît pas comme la réponse à tout. De notre côté, forts de votre soutien, nous continuons à clamer haut et fort qu'un retour homogène à 90 km/h sur tout le réseau concerné, en France, serait la décision la plus en phase avec la réalité de terrain. D'ici là, plus les départements abandonneront le 80, mesure dont le soi-disant objectif de renforcement de la sécurité routière cache plutôt une volonté de flicage renforcé et de recettes supplémentaires, plus nous, les « pro-90 », serons entendus. ■



# ZFE : PLUS DE 17 MILLIONS DE FRANÇAIS BIENTÔT PRIVÉS DE LEUR LIBERTÉ DE CIRCULER

**L'**État a-t-il conscience qu'avec les onze « Zones faibles émissions » (ZFE) déjà prévues d'ici à 2021-2022\*, plus de 17 millions de Français vont perdre leur liberté de circuler, parce que leur seul tort est de ne pas pouvoir s'offrir de véhicule suffisamment récent pour arborer la vignette Crit'Air acceptée par ces centres urbains ? Que les conducteurs sont indignés de voir aussi la vidéosurveillance et par extension, la vidéoverbalisation, se généraliser ? Vous le savez, notre association ne cesse de tirer la sonnette d'alarme : les ZFE sont des mesures

discriminatoires qui nous empêcheront d'aller là où on veut, quand on veut. Vous êtes d'ailleurs de plus en plus nombreux à en prendre conscience. « *Courage à la classe populaire qui n'aura pas les moyens de se payer une nouvelle auto et courage aux commerçants du centre-ville qui ne verront plus un chat consommer !* », nous dit l'un de nos sympathisants sur Facebook, à propos de la ZFE de Lyon. « *S'opposer à la liberté de circuler et d'utiliser des véhicules homologués, c'est irrecevable juridiquement* », en rappelle un autre. Des messages comme ceux-là, nous en recevons des centaines. La LDC prépare

la contre-attaque : nous vous donnerons très vite plus d'informations ! ■

\* Sept nouvelles ZFE s'ajouteront aux quatre déjà existantes (Paris, Grand Paris, Lyon et Grenoble) dans les mois à venir : métropole d'Aix-Marseille-Provence, métropole Nice-Côte d'Azur, métropole Toulouse-Provence-Méditerranée, Toulouse Métropole, Montpellier-Méditerranée Métropole, Eurométropole de Strasbourg et métropole Rouen-Normandie.



# RALENTISSEURS ILLÉGAUX LA FIN DU LAXISME ?



**L**aisser pulluler les ralentisseurs illégaux, c'en est définitivement terminé ! Au laxisme général qui a permis l'installation de centaines de milliers de dos-d'âne et coussins berlinois ne respectant pas les normes définies par le décret n°94-447 du 27 mai 1994, les actions de nos trois associations commencent à porter leurs fruits.

Ainsi, le maire de Saint-Jean-le-Vieux (Ain) a été condamné en appel à détruire le dos-d'âne illégal qu'il avait installé sur une route départementale. Puis, à la suite de la vaste campagne médiatique que nous avons engagée, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, s'est prononcé en faveur de notre combat. Dans un courrier adressé au député de la Lozère Pierre Morel-à-l'Huissier, qui appelait son attention sur ces aménagements hors-la-loi, le ministre rappelle : « *Tous les dispositifs devaient aujourd'hui répondre à la norme en vigueur [...].* »

La Ligue de Défense des Conducteurs, Pour une Mobilité sereine et durable et l'Automobile-club des Avocats ont formé un partenariat visant à sensibiliser collectivités locales et médias aux dangers et nuisances des ralentisseurs illégaux. Notre combat nous a déjà valu quelques victoires annonciatrices d'une salubre prise de conscience des élus.

*Le gestionnaire de voirie qui n'aurait pas pris les dispositions nécessaires engage donc sa responsabilité. Plusieurs décisions de justice récentes ont d'ailleurs conduit des collectivités locales qui ne l'avaient pas fait à se mettre en conformité vis-à-vis des règles [...].* »

Enfin, certains élus locaux renoncent aux coussins berlinois, ces dispositifs en caoutchouc vulcanisé, qui constituent environ 30 % des ralentisseurs, sont interdits depuis 2009... et continuent pourtant à sévir en ville ! ■

**Vous aussi, participez à notre effort en signalant sur notre site communautaire [www.activroute.fr](http://www.activroute.fr) tout ralentisseur délictueux.**

## EN DIRECT des RÉSEAUX SOCIAUX



Nous avons sélectionné quelques posts Facebook que vous avez aimés... Suivez

la **Ligue de Défense des Conducteurs** sur les réseaux sociaux !

### POST DU 25 NOVEMBRE

Malus CO<sub>2</sub> : les tarifs explosent, malgré la mobilisation des usagers de la route, et notamment de la Ligue de Défense des Conducteurs. Sans oublier la trentaine de députés qui ont défendu des amendements pour supprimer cette énième taxe, qui ponctionne le portefeuille des automobilistes depuis 2008.



### POST DU 15 JANVIER

Ne laissons pas une voiture 100 % électrique bénéficier de subventions alors qu'elle n'a ni airbags, ni ESP ! C'est le lièvre que nous avons soulevé, à la LDC : pour bénéficier des largesses de l'État, pas besoin de répondre à ces basiques exigences en matière d'équipement de sécurité routière si le véhicule est homologué en petite série. Affaire à suivre.



### POST DU 24 JANVIER

La nouvelle piste cyclable de la route départementale D37E9, entre Vendres et Valras (Hérault), coupait littéralement la route aux voitures. Via notre site communautaire ActivRoute, nous avons signalé cette zone dangereuse au pôle Routes et Mobilités du département. Lequel a effectué des travaux d'aménagement.



RETROUVEZ-NOUS AUSSI sur **Twitter, LinkedIn et Instagram**



NOUVEAU

POUR NOUS ÉCRIRE : [contact@liguedesconducteurs.org](mailto:contact@liguedesconducteurs.org)

## La LDC vue, lue et entendue dans les médias



Invitée de la rubrique « L'Événement » de *La Dépêche du Midi* du 14 janvier 2021, notre association a aussi pu porter votre voix, ces derniers mois, sur plusieurs chaînes télé, radios, magazines, hebdos...



## NOTRE LOGO CHANGE, PAS NOTRE COMBAT !

En 2021, la Ligue de Défense des Conducteurs adopte un nouveau logo, dont la couleur orange vif façon « lanceur d'alerte » souligne notre volonté d'intensifier notre combativité.

Notre site ([www.liguedesconducteurs.org](http://www.liguedesconducteurs.org)) lui aussi fait peau neuve, pour nous donner encore plus de visibilité auprès des médias, des élus... mais surtout auprès de vous.



**LIGUE DE DÉFENSE DES CONDUCTEURS**

STOP À LA REPRESSION ABSURDE. OUI À LA CONDUITE RESPONSABLE